

<https://www.officedubacbenin.bj/spip.php?article82>



Bac harmonisé : les Ministres YAYI LADEKAN et CHABI misent sur une équipe d'experts



- Actualités -
Publication date: jeudi 18 janvier 2024

Copyright © Office du Baccalauréat - Tous droits réservés

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique **Mme Eléonore YAYI LADEKAN** et son homologue **M. Kouaro Yves CHABI**, Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ont conjointement installé le comité scientifique national du baccalauréat harmonisé le mardi 16 janvier 2024 dans la salle de conférence du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Aussitôt installés, les éminents membres de ce comité de grande expertise dans le domaine de l'éducation nationale ont tenu leur première session.

La réussite de l'harmonisation du baccalauréat dans l'espace UEMOA est un impératif pour le Bénin. Le Gouvernement béninois a fait confiance à ses brillants cadres dans le secteur de l'examen du baccalauréat pour aborder avec certitude le virage de l'harmonisation dès l'entame de cette nouvelle année. Les discours des deux autorités ministérielles précisent l'ambition du Bénin et fixent le cap.

« Je voudrais sincèrement remercier et féliciter toutes les équipes qui ont travaillé sur ce chantier pour nous permettre d'avoir cet outil tant attendu non seulement au plan national mais au plan régional. C'est une étape très déterminante qui nous permet de rejoindre ceux qui nous ont devancé. Le Baccalauréat harmonisé, est devenu un impératif pour nous. Nous savons que notre baccalauréat est respecté. Maintenant, il faut qu'on se mette aux normes pour aller vers le baccalauréat harmonisé. Ce que nous sommes en train de faire ce matin est l'une des étapes importantes qui nous permettra d'élever notre voix au sein de l'UEMOA pour avancer » a laissé entendre Kouaro Yves CHABI. Le Bénin voudrait apporter son expertise pour promouvoir au sein de l'UEMOA un baccalauréat rigoureux et flamboyant. « Je vois toutes les spécialités ici réunies, portées par de grands experts de renom en qui nous mettons notre espoir et qui font la fierté du pays. Je vois le Directeur Général de l'Office du baccalauréat et ses collaborateurs. Nous saluons notre baccalauréat qui ne fait que parler de lui et qui rayonne sur le plan international. Ceci parce que nous avons quelqu'un qui a su montrer, par son leadership, qu'il faut être courageux, rigoureux et viser l'excellence. Je voudrais donc parler de son **Excellence le Président Patrice TALON** qui nous donne l'exemple. Il ne lésine pas sur les moyens pour que les missions qui nous sont confiées se déroulent très bien. C'est son leadership qui nous nourrit et qui fonde notre espoir. Nous allons continuer sur la même lancée. Ce baccalauréat harmonisé a sa justification car au niveau régional, il a été constaté des problèmes de mobilité, de reconnaissance et de facilitation à tous nos candidats. Il y a des candidats qui veulent passer le baccalauréat dans leur pays et dans un autre pays pour augmenter leur chance d'employabilité et d'insertion. Il a été constaté beaucoup de difficultés puisque les baccalauréats répondent à des réalités de chaque Etat. Ce qui crée beaucoup d'ennuis. C'est pourquoi au niveau régional, il a été décidé par les autorités d'harmoniser le baccalauréat. Cela ne met pas un terme à ce que nous savons faire. Notre appartenance à ce groupe n'a pas pour résultat de nous tirer vers le bas. Au contraire, la finalité c'est de garder notre lampe bien allumée pour tirer vers le haut les uns et les autres et profiter de cette ascendance. Cela passe justement par les équipes scientifiques nationales. La nôtre sera connectée à celle de la région pour qu'il ait une bonne cohésion, une bonne transparence, une bonne transition de nos échanges que nous faisons. Je voudrais nourrir l'espoir comme mon homologue de voir sortir de vos travaux de bons résultats attendus par le comité scientifique régional » a martelé Mme Eléonore YAYI LADEKAN Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Rappelons que le Directeur général de l'Office du Baccalauréat **Dr Alphonse da SILVA** a fait l'historique du chemin parcouru par la commission de l'UEMOA pour baliser le terrain et préparer la Directive n° 07/2020/CM/UEMOA/ du 28 septembre 2020 adoptée par les Chefs d'Etats membres de l'UEMOA dont la transposition dans l'arsenal juridique du Bénin a permis l'installation dudit comité.

Mission et attributions

La mission et les attributions du comité scientifique national du baccalauréat harmonisé sont clarifiées dans l'arrêté interministériel n°0219/MESRS/MESTFP/DC/SGM/DGES/DOB/CJ/SA portant création, attributions, composition, organisation, et fonctionnement du comité scientifique national du baccalauréat harmonisé du 23 mai 2023. Le gouvernement béninois a élaboré ce cadre légal en se conformant aux directives de l'UEMOA notamment la directive

n° 07/2020/CM/UEMOA/ du 28 septembre 2020, portant organisation du baccalauréat harmonisé au sein des Etats membres de l'UEMOA. Au terme des dispositions de l'article 2 de l'arrêté interministériel sus- mentionné, le comité scientifique national du baccalauréat harmonisé est chargé :

- de mobiliser les acteurs au niveau national ;
- d'assurer l'organisation et le suivi de la mise en place du baccalauréat harmonisé au niveau national ;
- de conduire les études et évaluations du projet ;
- d'encadrer l'élaboration des curricula selon les orientations définies par le Comité scientifique régional ;
- d'orienter et d'encadrer la formation continue des enseignants et des autres acteurs impliqués ;
- de proposer le nombre de sessions ainsi que le nombre de tours par session ;
- d'orienter et d'encadrer les expérimentations nécessaires en vue de la mise en place du Baccalauréat harmonisé ;
- d'assurer l'approvisionnement des banques nationales d'épreuves ;
- d'orienter et d'encadrer les missions de suivi-évaluation du projet au plan national ;
- d'exploiter les rapports nationaux relatifs à la réforme et de proposer des mesures de régulation ;
- d'élaborer et de transmettre des rapports périodiques.

Les membres du comité scientifique national du baccalauréat harmonisé

Les membres du comité sont nommés conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté interministériel n° 2023-0210//MESRS/MESTFP/DC/SGM/DGES/ DOB/CJ/SA du 23 mai 2023. Il s'agit de :

- monsieur GUIDI Faustin, Chef du Bureau national UEMOA représentant du ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Coopération ;
- monsieur GOMEZ COAMI Ansèque, Secrétaire général du Ministère, représentant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur ;
- monsieur AINAMON Cyrille, Secrétaire général du Ministère, représentant du ministre chargé des Enseignements secondaire, Technique et de la formation professionnelle ;
- monsieur YOUSSEF ABDU Karim Issaka, Directeur général de l'Enseignement supérieur ;
- monsieur da-SILVA Alphonse, Directeur général de l'Office du baccalauréat ;
- monsieur DJOSSA Bruno, représentant des recteurs des Universités publiques du Bénin ;
- monsieur TOLITON Bertin, Inspecteur général pédagogique du ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur HOUINSOU Gbodja Martin, Inspecteur général pédagogique adjoint du ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur AHOSSI Bruno, Conseiller pédagogique en français, représentant des commissions disciplinaires chargées de la confection des sujets ;
- monsieur AHOUANSOU Richard, Vice-président de la Commission administrative paritaire du ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, représentant des syndicats d'enseignants du secondaire ;
- monsieur HOUEHA FIFON S. Géraldo, Chef de la Cellule juridique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Point focal UEMOA ;
- monsieur HOULEBA Abalovi Emile, Chef groupe permanent spécialisé Français ;
- monsieur ADJASSA Ibn Salimane, Chef groupe permanent spécialisé Anglais ;
- madame DAOUA YESSOUFOU Roukayatou, Chef groupe permanent spécialisé Philosophie ;
- monsieur YEHOUENOU Emmanuel, Chef groupe permanent spécialisé Allemand ;
- monsieur ASSAH Séraphin, Chef groupe permanent spécialisé Espagnol ;
- monsieur DOSSOU DOSSA Pierre François-Xavier, Chef groupe permanent spécialisé Mathématiques ;
- monsieur AGOSSADOU Victor, Chef groupe permanent spécialisé sciences de la Vie et de la Terre ;
- monsieur TOGBE Franck Corneille, Chef groupe permanent spécialisé Histoire-Géographie ;
- monsieur SOTINKON Amour Ulrich, Chef groupe permanent, spécialisé Physiques, Chimie et Technologie ;

Bac harmonisé : les Ministres YAYI LADEKAN et CHABI misent sur une équipe d'experts

- monsieur AZON Epiphane, représentant des associations des parents d'élèves ;
 - monsieur AWOHOUEDEJI Darius, Président du Patronat des établissements scolaires privés du Bénin, représentant du secteur privé ;
 - monsieur HOUNDJI Yaovi Arnaud Abel, Directeur administratif et financier de l'Office du baccalauréat ;
 - monsieur VLAVONOU Davy Ghislain, Directeur des Systèmes d'Information de l'Office du baccalauréat ;
 - monsieur MORA Kora Tairou, Directeur de l'Organisation technique de l'examen du baccalauréat.
- L'arrêté précise que le comité est dirigé par un bureau de trois (03) membres qui se compose ainsi qu'il suit :
- Président : le représentant du ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - Premier rapporteur : le représentant du ministre chargé des Enseignements secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
 - Deuxième rapporteur : le Directeur général de l'Office du baccalauréat.
- Le Comité scientifique national qui se réunit en session ordinaire une fois par mois, peut faire recours à des personnes ressources dont la compétence sera jugée nécessaire.
- Cell / COM-OB